

<b>Cadre réservé à la GV : ne rien écrire</b>	
Nouvel(le) Adhérent (e)	
Cours Spécial Sénior	
Mineur(e)	
Marche Nordique	

Site : gymvolontaireandrezieux.fr – E-Mail : gvandrezieux@live.fr – Facebook : Gym Volontaire Andrézieux - ☎ 06 75 72 94 89

Adresse : 695 chemin de Pré Grand & Salle des fêtes de Bouthéon 13 rue de Beauregard - 42160 Andrézieux-Bouthéon

N° DE LICENCE (si renouvellement) :

FEMME  HOMME

NOM DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ NOM D'USAGE : \_\_\_\_\_

PRENOM(S) : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

E-MAIL\* : \_\_\_\_\_ NUMERO DE TELEPHONE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

\*L'indication de votre adresse e-mail permet l'envoi de la licence EPGV par voie dématérialisée.

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au Règlement Intérieur. Elle peut néanmoins faire l'objet d'un échelonnement en 3 fois maximum. Les chèques vacances, chèques sport, chèques activités jeunes, pass région sont acceptés.

**Une attestation de paiement peut être délivrée sur demande le jour de l'inscription uniquement.**

COTISATION POUR LA SAISON 2024/2025			
LIEU DE RESIDENCE	ADULTE (accès à tous les cours)	SPECIAL SENIOR (2 cours/semaine)	MINEUR(E) (accès à tous les cours)
Habitant à Andrézieux-Bouthéon	155.00 €	90.00 €	130.00 €
Hors Andrézieux-Bouthéon	165.00 €	95.00 €	140.00 €

Montant réglé par l'adhérent pour la saison 2024-2025 : ..... €  
(inscrire la somme)

Type de Règlement (cocher la mention qui convient ci-dessous) :

Chèques Bancaires  Espèces  Chèques vacances   
(libellés à l'ordre de GV ANDREZIEUX)

Chèques sport  CAJ (chèque activité jeune)  Pass région

Versement en totalité  Versement fractionné  Nombre de chèques : .....

### Remise de votre inscription

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription complet :  
Page 1 à rapporter le jour de l'inscription – Page 2 Informations à lire et à conserver

Bulletin d'adhésion complété et signé  Paiement de la cotisation

Certificat médical  ou Attestation « questionnaire de santé »

« Je reconnais avoir lu et accepté le Règlement Intérieur et la fiche d'informations sur l'adhésion et la licence à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire ».

Date et signature du licencié (e) :



## INFORMATIONS SUR L'ADHESION ET LA LICENCE A LA FEDERATION FRANCAISE D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

### Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport

- **Pour le public majeur** : le certificat médical n'est plus demandé. Le majeur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.
- **Pour le public mineur** : le certificat médical n'est plus demandé. Le mineur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

**Assurance** Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025.

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

**Statuts et Règlement intérieur** L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables auprès de l'association.

**Participation à l'Assemblée Générale** L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

**Utilisation des données personnelles** L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante « [contact@ffepgv.fr](mailto:contact@ffepgv.fr) ».

**Honorabilité des bénévoles** Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

